La Procédure d'Adressage de la ville de Kourou : Un Guide Essentiel

La procédure mise en place par la Commune de Kourou avec l’harmonisation de l’adressage.

GUYANE SIG
La Plateforme Territoriale
Collectivité Territoriale de Guyane

Le Nouveau Cadre Légal : Ce Qui Change

01

Responsabilité communale

L'adressage est désormais sous la responsabilité directe du conseil municipal, qui valide les noms et numéros.

02

Délais de mise à jour

1er janvier 2024 pour les communes de plus de 2 000 habitants. 1er juin 2024 pour les plus petites communes.

03

Dénomination des voies

Valorisation des langues régionales possible. Permet de préserver le patrimoine culturel local.

04

Numérotation flexible

Choix entre format classique ou métrique selon les besoins de la commune et la géographie du territoire.

05

Plaques de numéro

Charge désormais aux propriétaires d'installer et maintenir les plaques de numéro sur leurs bâtiments.

Les Étapes Clés de la Procédure d'Adressage

1. Délibération

Vote des noms de voies et lieux-dits par le conseil municipal lors d'une séance officielle.

2. Arrêtés

Publication d'arrêtés municipaux définissant les numéros des locaux adressables sur chaque voie .

3. Information

Communication auprès des administrés et entreprises concernés par les modifications d'adresse.

4. Signalétique

Installation des panneaux de noms de voies conformes aux normes en vigueur dans toute la commune.

5. Transmission

Envoi de la Base Adresse Locale (BAL) à la Base Adresse Nationale (BAN) pour centralisation nationale.

L'Outil Indispensable :
Le formulaire de demande d’adressage

Gratuit et en ligne

Le formulaire est mis à disposition des demandeurs sur le site internet de la ville

Communication dire avec le service instructeur

Une adresse mail dédiée a été créée pour la transmission des demandes

L’accueil physique

Le service accueille également les demandeurs au sein de la direction de l’Urbanisme

La complétion du formulaire et la communication des documents demandés sont nécessaires pour toute demande

L'Outil Indispensable :
Le formulaire de demande d'adressage

Identité et coordonnées du demandeur

Statut du demandeur

Information sur la construction concernée par l'adressage

Pièces à fournir

VILLE DE KOUROU

FORMULAIRE
DE
DEMANDE D'ADRESSAGE

Nom(s) : ……..

Prénom (s) : ……..

Représentant la société : ……

Téléphone : ……

Statut du demandeur : ⊂⊃ propriétaire ⊂⊃ locataire ⊂⊃ gérant ⊂⊃ autre(s)

Référence(s) cadastrale(s) : Section : ……..Numéro :……

Nombre de locaux : Habitation : …… Commerce : ……

Types de desserte : ⊂⊃Boîte à lettre individuelle ⊂⊃Boîte à lettres en batterie

Adresse présumée :……

Observations :……

……..

Adresse mail et / ou postale :……..

……..……

Liste des pieces a fournir pour une demande d'adressage :

- Extrait cadastral
- Plan de masse mentionnant les constructions ainsi que le ou les accès
- Autorisation d'urbanisme ou permis de construire
- Titre d'occupation (bail, attestation de notaire, convention, etc.)

À Kourou, le …… Signature

MAIRIE DE KOUROU
Pôle Aménagement et Urbanisme
30 Avenue des Roches – 97310 KOUROU
adressage@ville-kourou.fr

Le Certificat d'Adressage : Une Preuve Officielle

Quand le demander ?

Pour certaines transactions : vente immobilière, succession, inscription au registre des commerces.

Qui le délivre ?

La mairie, une fois la parcelle identifiée, numérotée et référencée dans la Base Adresse Locale.

Utilité

Atteste officiellement de l'adresse d'une personne ou d'une entité pour toutes démarches administratives.

Le Certificat ou l’Attestation d'Adressage : Une Preuve Officielle

2 possibilités suite à une demande d’adressage :

- L’adresse existe : délivrance d’une **attestation d’adressage**
  - adressage existant, simple demande de confirmation d’adressage.

L’attestation d’adressage correspond à la confirmation administrative d’une adresse existante. Essentiellement quand il y a une incohérence.

- L’adresse n’existe pas : délivrance d’un **certificat d’adressage**
  - demande de création d’une adresse postale.

Le certificat d’adressage correspond à la création d’un logement nouveau en accord avec la déclaration d’urbanisme (Déclaration Préalable ou Permis de Construire).

L’Attestation d'Adressage :
La validation et la certification d’adresse

Rechercher **la cohérence de l’adresse existante** sur différentes sources :

- Documents officiels (Attestation d’adressage, Permis de construire…).
- Institutions et prestataires de services (Impôts, Cadastre, EDF...)
- Vérification sur le terrain.

L’Attestation d'Adressage : Le modèle kouroucien

Ce document comprend :

- Nom du propriétaire
- Numéro et superficie de la parcelle
- Adresse validée et créée au préalable

VILLE DE KOUROU

DIRECTION DE L'URBANISME

Tél : 05 94 22 07 56

Affaire suivie par : Yann CALVEZ

Nos réf : n° [redacted]

ATTESTATION D'ADRESSAGE

Je soussigné, **Monsieur François RINGUET**, Maire de la Ville de Kourou, atteste par la présente que la [redacted] est propriétaire du logement situé sur la parcelle cadastrée [redacted] (d'une superficie de [redacted] m²), adressé **3 Rue Jules SERAPHIN, 97310 Kourou**.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Kourou, le [redacted]

Pour Le Maire, par délégation
La directrice de l'urbanisme

MAIRIE DE KOUROU

Raïssa JUDICK

Mairie de KOUROU – Direction de l'Urbanisme
Z.I Pariacabo – 97310 KOUROU

Le Certificat d'Adressage : La creation d’adresse

Si **l’adresse est à créer**, plusieurs points sont à vérifier :

- Étude de l’adressage existant de la voie.
- Le numérotage commence au début de la rue qui est le plus proche géographiquement de la Mairie (sauf pour la Route Nationale 1).
- Numéraire ou métrique (métrique, décamétrique ou kilométrique).
- Numéros pairs à droite et impairs à gauche.
- Pour chaque adresse créée, la BAN (Base d’Adresse Nationale) est mise à jour et la nouvelle adresse est certifiée.

Le Certificat d'Adressage : Le modèle kouroucien

Pour un **adressage simple**, ce document comprend :

- Le nom du propriétaire (ou du demandeur)
- Numéro et superficie de la parcelle
- Le numéro d'adressage créé pour la construction

VILLE DE KOUROU

KOUROU, le [redacted]

Direction de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Yann CALVEZ
yann.calvez@ville-kourou.fr
N° [redacted]

M. [redacted]
Rue Henry COUTARD
97310 Kourou

Objet : Validation adressage postal

Monsieur,
suite à votre demande de validation d'adressage concernant la construction sur la parcelle cadastrée [redacted] située rue Henry COUTARD, à KOUROU, je vous informe de l'acceptation de votre demande.

L'adressage postal validé et à respecter est :

Mr. ou Mme XXX
7 bis RUE HENRY COUTARD
97310 KOUROU

La boîte aux lettres devra faire mention de votre numérotation, du nom des occupants et placée en bordure de voie ouverte à la circulation. Le non-respect de ses règles pourrait remettre en cause la distribution des courriers adressés en ce lieu.

Vous pouvez faire la demande de plaques de numéros après de la Direction de l'Urbanisme (sous réserve de disponibilité des numéros).

Il est important également de transmettre cette adresse à l'ensemble de vos correspondants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

MAIRIE DE KOUROU

François RINGUET

Copie : EDF/SGDE/SDIS/La Poste

Le Certificat d'Adressage : Le modèle kouroucien

Pour un **adressage multiple**, ce document comprend :

- Le nom du propriétaire (ou du demandeur)
- Numéro et superficie de la parcelle
- Le numéro d'adressage créé pour la construction
- Une déclinaison pour chacun des logements

Transmission de l'adresse créée et du certificat d'adressage:

- Demandeur
- EDF
- SGDE
- La Poste
- SDIS
- INSEE
- Base Adresse Nationale

VILLE DE KOUROU

KOUROU, le [redacted]

Direction de l'Urbanisme
Affaire suivie par : Yann CALVEZ
yann.calvez@ville-kourou.fr
N° [redacted]

SCI [redacted]
38 Avenue du Général de GAULLE
97310 Kourou

Objet : Validation adressage postal DP **N° 973 304** [redacted]

Madame, Monsieur,
suite à votre demande de validation d'adressage concernant la création de 5 logements sur la parcelle cadastrée [redacted] d'une superficie [redacted] m² et située avenue du Général De GAULLE à KOUROU, je vous informe de l'acceptation de votre demande.

L'adressage postal validé et à respecter est :

Société XXX **38 A AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Local Commercial)**	**Mr. ou Mme XXX** **38 B AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Logement N°1)**	**Mr. ou Mme XXX** **38 C AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Logement N°2)**
Mr. ou Mme XXX **38 D AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Logement N°3)**	**Mr. ou Mme XXX** **38 E AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Logement N°4)**	**Mr. ou Mme XXX** **38 F AVENUE DU GENERAL DE GAULLE** **97310 KOUROU** **(Logement N°5)**

La boîte aux lettres devra faire mention de votre numérotation, du nom des occupants et placée en bordure de voie ouverte à la circulation. Le non-respect de ses règles pourrait remettre en cause la distribution des courriers adressés en ce lieu.

Il est important également de transmettre cette adresse à l'ensemble de vos correspondants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

MAIRIE DE KOUROU

François RINGUET

Copie : EDF/SGDE/SDIS/La Poste

La Base Adresse Locale (BAL) : Le Cœur du Système

Qu'est-ce que c'est ?

Un fichier standardisé contenant toutes les adresses géolocalisées de la commune avec coordonnées précises.

Pourquoi est-ce crucial ?

Permet le principe "Dites-le nous une fois" : les administrations n'ont plus besoin de redemander vos adresses à chaque démarche.

Transmission obligatoire

Doit être effectuée à la Base Adresse Nationale (BAN) sous un mois après validation par la commune.

La Base Adresse Locale (BAL) : La certification des adresses

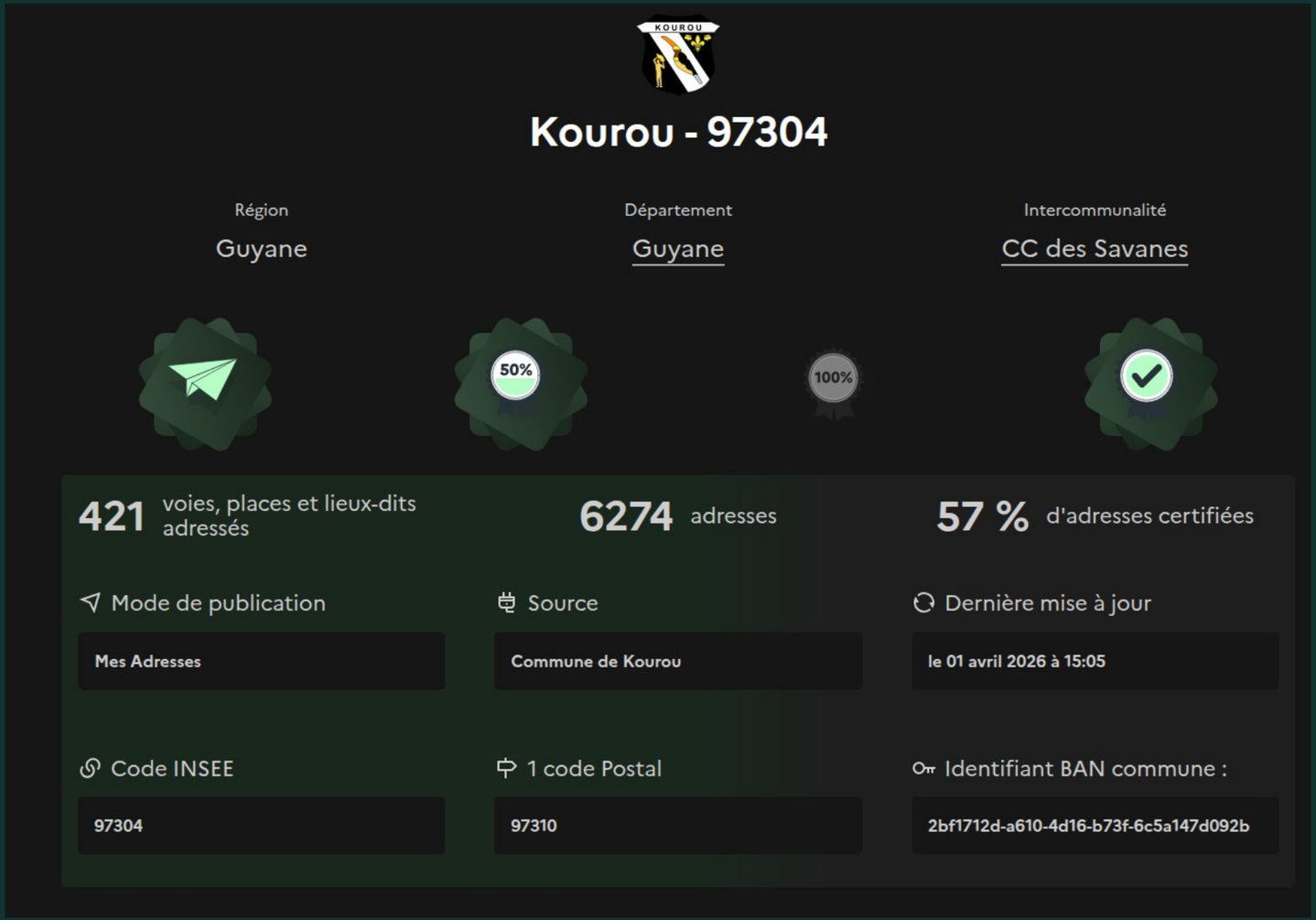

Conclusion : Un Adressage Fiable, un Territoire Dynamique

Bénéfices immédiats

Amélioration concrète de la sécurité des habitants, optimisation des services publics et dynamisation économique locale.

Action requise

Mettez à jour votre Base Adresse Locale via l'outil "Mes Adresses" avant les échéances légales du 1er janvier ou 1er juin 2024.

Vision d'avenir

Un adressage précis et à jour est la clé d'une commune connectée, efficace et préparée pour les défis de demain.

Commencez dès aujourd'hui votre démarche d'adressage et modernisez votre territoire pour le bien-être de tous vos administrés.

Merci de votre attention